



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

NOTE D'INFORMATION

N° 19.04 – Mars 2019

Depp

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Édition : Bernard Javet
Maquettiste : Anthony Fruchart
e-ISSN 2431-7632

DIRECTION DE L'ÉVALUATION,
DE LA PROSPECTIVE
ET DE LA PERFORMANCE

DEPP-DVE
61-65, RUE DUTOT
75732 PARIS CEDEX 15

En 2017-2018, l'absentéisme touche en moyenne 5,6 % des élèves du second degré public

► De septembre 2017 à mai 2018, dans les établissements publics du second degré, 5,6 % des élèves ont été absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne. Ce taux d'absentéisme moyen annuel est de 3,2 % dans les collèges, de 6,8 % dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et de 18,3 % dans les lycées professionnels (LP).

Comme chaque année, le taux d'absentéisme varie fortement d'un établissement à l'autre : en janvier 2018, l'absentéisme touche moins de 1,7 % des élèves dans la moitié des établissements, alors que, dans un établissement sur dix, il dépasse 12 %. Ces 10 % d'établissements les plus touchés concentrent la moitié des élèves absentéistes. L'absentéisme est plus élevé dans les établissements socialement défavorisés.

Du fait de leurs absences non justifiées, les élèves perdent en moyenne 1,6 % de temps d'enseignement. Lorsque toutes les absences, quel que soit le motif, sont prises en compte, ce temps d'enseignement perdu passe à 6,7 %.

Dans 95 % des départements, la proportion des élèves signalés pour leur absentéisme persistant est inférieure à 1 %.

Sophie Cristofoli, DEPP-B3

► Entre septembre 2017 et mai 2018, 5,6 % des élèves du second degré public ont été absents, de façon non justifiée, quatre demi-journées ou plus par mois, en moyenne, et sont ainsi considérés comme « absentéistes ».

La proportion d'élèves absentéistes varie sensiblement selon le type d'établissement et d'un mois à l'autre, avec une tendance à l'augmentation en fin d'année scolaire et un mois de mai particulièrement impacté. Sur la totalité de l'année, dans les collèges, le taux d'absentéisme est en moyenne de 3,2 %, et évolue selon les mois de 1,5 % à 3,5 % avec un pic à 5,8 % en mai 2018. Dans les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT), le taux annuel moyen est de 6,8 % et passe de 2,5 % à 8,1 % entre septembre 2017 et avril 2018 pour culminer à 17,1 % en mai 2018. Dans les lycées professionnels (LP), le taux d'absentéisme est en moyenne de 18,3 % sur l'année et varie de 11,2 % en septembre 2017 à 21,6 % en mars, avec un maximum de 35,8 % atteint en mai 2018 ► figure 1.

Les variations mensuelles sont pour partie à relier au calendrier des vacances scolaires et à la position du mois dans l'année.

Moins de 2,1 % d'élèves absentéistes dans la moitié des établissements

Du mois de septembre 2017 à février 2018, le taux d'absentéisme est inférieur à 2,1 % dans un établissement sur deux. Ce taux

► 1 Proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement en 2017-2018 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	1,5	2,5	11,2	2,6
Octobre	2,0	3,7	13,5	3,5
Novembre	2,6	4,9	14,9	4,3
Décembre	3,5	6,0	15,8	5,3
Janvier	2,9	5,7	15,4	4,9
Février	3,4	5,7	16,5	5,3
Mars	3,5	7,6	21,6	6,3
Avril	3,4	8,1	20,2	6,3
Mai	5,8	17,1	35,8	12,0
Moyenne 2017-2018	3,2	6,8	18,3	5,6

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

d'absentéisme médian est de 2,6 % en mars et avril, puis atteint 4,8 % en mai (voir « Pour en savoir plus » – figure 2ter).

Le mois de janvier est souvent retenu comme mois de référence pour mesurer l'absentéisme. En effet, il est situé au milieu de l'année scolaire et compte généralement quatre semaines de classe. Cependant cette année, janvier ne comprend que trois semaines et demi de cours. Ainsi, en janvier 2018, le taux d'absentéisme connaît une baisse par rapport à l'année précédente (4,9 % contre 5,7 % en janvier 2017). Sur l'ensemble des établissements, la moitié d'entre eux comptent moins de 1,7 %

d'élèves absentéistes, et un quart moins de 0,5 %. À l'autre extrême, dans 10 % des établissements, cette proportion atteint au moins 12 % ► figure 2. Cela représente environ 111 000 élèves absentéistes sur 217 000 absentéistes au total dans le mois, soit 51 % d'entre eux (voir « Pour en savoir plus » – figure 11).

L'absentéisme augmente par rapport à l'année précédente

En 2017-2018, le taux d'absentéisme a crû en moyenne de 0,7 point pour l'ensemble

des établissements par rapport à l'année 2016-2017 (4,9 %). Il s'agit là d'une moyenne annuelle calculée sur neuf mois, de septembre à mai. Cette augmentation est particulièrement visible pour les lycées professionnels : +2,4 points alors que pour les collèges et les LEGT la hausse n'est que de 0,5 point ▶ figure 3.

Dans les LEGT et les collèges, les évolutions pour un mois donné sont fortement liées au calendrier scolaire. Le taux d'absentéisme a ainsi baissé en janvier et en mars 2018 par rapport à janvier et mars 2017, le nombre de jours de cours ayant, lui aussi, diminué pour ces mois-là ; l'absentéisme a augmenté en décembre 2017 et février 2018 par rapport à décembre 2016 et février 2017, le nombre de jours de cours de ces deux mois étant plus important cette année.

Pour les LP en 2017-2018, le taux d'absentéisme est supérieur à celui de l'année précédente quel que soit le mois, excepté pour le mois de janvier.

Dans les lycées professionnels, l'absentéisme est plus marqué dès le début de l'année

scolaire. En septembre 2017, il y est sept fois plus élevé que dans les collèges et quatre fois plus que dans les lycées d'enseignement général et technologique. En milieu d'année scolaire (décembre 2017, janvier et février 2018), le taux d'absentéisme en LP représente environ cinq fois celui des collèges et presque trois fois celui des LEGT. En mai 2018, il n'est plus équivalent qu'au double du taux d'absentéisme des LEGT.

L'ampleur relative de l'absentéisme en lycée professionnel est observée depuis le début de l'enquête. Une orientation plus ou moins choisie, des temps de transport plus élevés, le temps consacré à un travail d'appoint pourraient en être les raisons majeures. Pourtant, dans la mesure où les LP scolarisent moins d'élèves, la masse d'élèves absentéistes est moins importante en LP qu'en collège, malgré leur taux d'absentéisme cinq fois plus élevé en janvier 2018 : les LP comptent 54 000 absentéistes contre 85 000 pour les LEGT et 76 000 pour collèges, l'effectif total d'élèves

étant de 4 500 000 (voir « Pour en savoir plus » – figure 11).

L'absentéisme est corrélé au profil social de l'établissement

L'absentéisme d'un établissement apparaît corrélé à son indice de position sociale (IPS) (voir « Pour en savoir plus »).

Ainsi, au mois de janvier 2018, pour les établissements les plus favorisés socialement (ceux dont l'indice de position sociale est supérieur au troisième quartile), le taux d'absentéisme moyen est de 2,1 % ; il est en revanche de 11,6 % pour le quart des établissements les plus défavorisés socialement. De tels écarts s'observent même à type d'établissement donné. Ainsi, l'absentéisme, en janvier 2018, est six fois plus élevé dans les collèges socialement défavorisés que dans les collèges plus favorisés. Le constat est similaire pour les LEGT. On observe la même relation en LP où l'absentéisme augmente avec les difficultés sociales ▶ figure 4.

Si l'absentéisme est plus marqué dans les lycées professionnels, cela s'explique donc notamment par le profil social défavorisé des élèves qu'ils accueillent. En effet, les trois quarts des lycées professionnels se situent parmi le quart des établissements les plus défavorisés. D'ailleurs, dans les LEGT les plus défavorisés, le taux d'absentéisme est proche de 20 % en janvier comme en mars, un niveau comparable à celui des LP de même profil social (voir « Pour en savoir plus » – figure 4bis).

► 2 Distribution de la proportion des élèves absentéistes en janvier 2018 (en %)

	Premier quartile	Médiane	Dernier quartile	Dernier décile
Collège	0,3	1,1	3,0	6,1
LEGT	1,3	3,1	7,4	14,1
LP	4,5	8,3	23,1	34,2
Ensemble	0,5	1,7	5,2	12,0

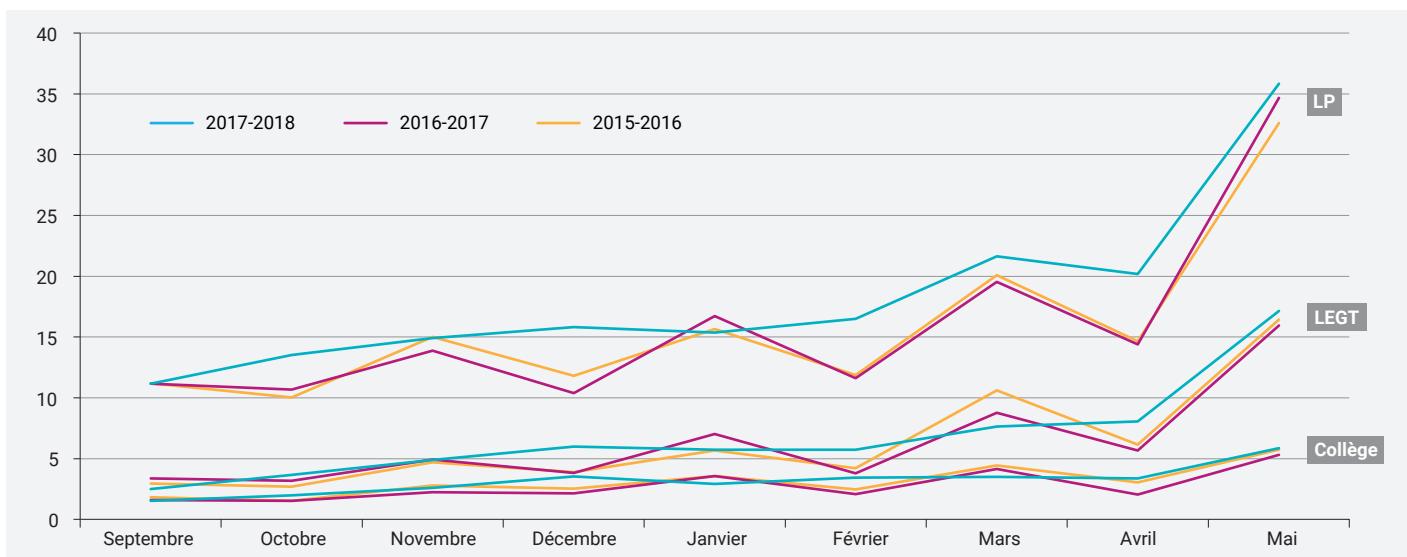
Lecture : un quart des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du premier quartile (0,5 %), la médiane est le seuil qui partage les établissements par la moitié (1,7 %), 75 % des établissements ont une proportion d'élèves absentéistes inférieure ou égale à celle du dernier quartile (5,2 %) et pour 90 % des établissements cette proportion est inférieure ou égale à celle du dernier décile (12 %).

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

► 3 Comparaison mensuelle de 2015-2016 à 2017-2018 de la proportion d'élèves absentéistes par type d'établissement (en %)



Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.
Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

Les élèves perdent 1,6 % de leur temps d'enseignement du fait de leurs absences non justifiées

Le taux d'absentéisme dépend plus directement du calendrier des vacances que le temps d'enseignement perdu chaque mois : en effet, un élève atteint plus facilement le seuil de quatre demi-journées d'absences les mois où le nombre de jours de cours est élevé.

Au-delà des seuls absentéistes, d'autres élèves peuvent présenter des absences non justifiées.

En raison de toutes leurs absences non justifiées, de septembre 2017 à mai 2018, les élèves perdent en moyenne 1,6 % du temps d'enseignement, tous types d'établissement confondus. Ce résultat est similaire à celui de l'an dernier, aussi bien pour les LEGT (2 % cette année contre 1,8 % en 2016-2017) que pour les collèges (1 % contre 0,9 %). En revanche, la proportion augmente en LP pour revenir au niveau atteint deux ans auparavant (4,6 % en 2017-2018 contre 4 % en 2016-2017 et 4,5 % en 2015-2016).

Ce temps d'enseignement perdu met aussi en évidence la croissance progressive des absences injustifiées tout au long de l'année. Il est, en effet, de 0,7 % en septembre et augmente régulièrement jusqu'à 3,1 % en mai ► figure 5.

Lorsque toutes les absences, tous motifs confondus, qu'elles soient justifiées ou non, sont prises en compte, la proportion d'heures d'enseignement perdues est de 6,7 % en moyenne sur l'année. En 2017-2018, pour l'ensemble des établissements, la proportion d'heures perdues pour absence varie de 3,5 % à 8,9 %, maximum atteint en mai 2018 ► figure 6.

Comme pour le taux d'absentéisme, ce pourcentage moyen cache une réalité différente selon le type d'établissement. Sur l'ensemble de l'année, les collégiens perdent en moyenne 5,5 % de leur temps d'enseignement, alors que les élèves de LEGT en perdent 7,4 %, et que ceux de LP, les plus touchés, perdent 13,2 % d'heures d'enseignement. Ces taux sont proches de ceux de l'an dernier pour les collèges (5,7 % en 2016-2017), en légère hausse pour les LEGT (6,9 % en 2016-2017) et en hausse de 3,4 points pour les LP (9,8 % en 2016-2017).

Les absences non justifiées représentent moins d'un quart des absences des élèves

Pendant l'année scolaire 2017-2018, sur l'ensemble des établissements, la proportion

► 4 Taux d'absentéisme selon l'indice de position sociale en janvier 2018 (en %)

	Janvier 2018			
	Défavorisé - inférieur à IPS1	de IPS1 à Me-IPS	de Me-IPS à IPS3	Favorisé - supérieur à IPS3
Collège	7,3	3,2	1,8	1,2
LEGT	19,2	8,4	5,6	3,3
LP	16,1	11,4	n.s.	n.s.
Ensemble	11,6	5,0	3,5	2,1

n.s. : non significatif.

IPS : moyen des indices de position sociale (IPS) croisés des élèves d'un établissement.

Note : IPS1 désigne le premier quartile (défavorisé), Me-IPS la médiane, IPS3 le troisième quartile (favorisé) de l'indice de position sociale (IPS).

Lecture : dans l'ensemble des établissements socialement défavorisés, i.e. avec un indice de position sociale inférieur au premier quartile, le taux d'absentéisme est de 11,6 %.

Les établissements sont répartis en quatre groupes selon leur indice de position sociale, le quart des établissements ayant un IPS inférieur à celui du premier quartile sont considérés comme les plus socialement défavorisés et le quart de ceux ayant un IPS supérieur au dernier quartile comme les plus favorisés. Les seuils sont ainsi définis sur l'ensemble des établissements.

Champ : France métropolitaine + DOM, des établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

► 5 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par type d'établissement en 2017-2018 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	0,4	0,7	2,3	0,7
Octobre	0,7	1,3	3,6	1,1
Novembre	0,6	1,2	3,1	1,0
Décembre	1,1	2,0	4,3	1,6
Janvier	0,9	1,6	3,8	1,4
Février	1,2	1,9	4,2	1,7
Mars	1,0	2,2	5,3	1,8
Avril	1,1	2,8	5,8	2,0
Mai	1,6	4,5	9,1	3,1
Moyenne 2017	1,0	2,0	4,6	1,6

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

► 6 Proportion d'heures d'enseignement perdues pour absences tout motif par type d'établissement en 2017-2018 (en %)

	Collège	LEGT	LP	Ensemble
Septembre	2,9	3,8	7,2	3,5
Octobre	3,9	5,6	9,4	4,8
Novembre	4,1	5,7	8,4	4,9
Décembre	6,6	8,2	32,7	9,8
Janvier	5,5	7,3	10,2	6,4
Février	7,4	9,2	11,6	8,3
Mars	6,1	7,9	11,7	7,2
Avril	5,7	8,5	12,0	7,0
Mai	7,1	10,6	15,9	8,9
Moyenne 2017	5,5	7,4	13,2	6,7

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENJ-DEPP, enquête auprès des établissements sur l'absentéisme des élèves.

Réf. : Note d'Information, n° 19.04. © DEPP

d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées par rapport à celles perdues par la totalité des absences représente moins de 25 %, excepté en avril et en mai.

Cela revient à dire que les absences non justifiées représentent moins d'un quart des absences jusqu'au mois de mars. En avril et en mai, une absence sur trois est non

justifiée. Pour les collèges, sauf en mai, la part d'heures d'enseignement perdues pour absences non justifiées représente toujours moins d'un cinquième des heures perdues du fait de la totalité des absences des élèves. Par contre, dans les LP, les absences non justifiées dépassent le tiers des absences dès le mois d'octobre, avec une exception en décembre 2017. Le poids des absences non justifiées augmente nettement à partir de mars, surtout pour les LP où, au mois de mai, plus d'une absence sur deux n'est pas justifiée (voir « Pour en savoir plus » – figure 6bis).

Le taux moyen d'élèves signalés aux DSDEN dépasse 1 % dans seulement sept départements

La loi visant à lutter contre l'absentéisme scolaire – n° 2015-108 du 31 janvier 2015 – prévoit que les chefs d'établissement signalent à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale les élèves dont la persistance du défaut d'assiduité n'a pu être enrayer par les mesures mises en œuvre au sein de l'établissement. Tous les élèves absentéistes n'ont donc pas vocation à être systématiquement signalés aux DSDEN.

Pour mieux connaître la population des élèves signalés, en parallèle des données recueillies auprès d'un échantillon d'établissements, une collecte complémentaire d'informations est réalisée annuellement auprès de toutes les directions des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN).

La proportion moyenne d'élèves signalés est largement moins importante que celle d'élèves absents de façon non justifiée quatre demi-journées ou plus par mois.

Sur l'ensemble de l'année scolaire et des établissements de l'enseignement secondaire public, le taux d'élèves signalés aux DSDEN est de 0,4 % en moyenne.

Dans les collèges, il varie peu d'un mois à l'autre, oscillant entre 0,2 % et 0,5 %. Dans les LEGT, ce taux varie de 0,1 % à 0,4 %, maximum atteint en décembre 2017. Et c'est dans les LP que la proportion d'élèves signalés est la plus importante, elle varie de 0,6 % à 1,6 % tout au long de l'année, maximum atteint en novembre et décembre 2017 comme pour les LEGT (voir « Pour en savoir plus » – figure 8).

Les signalements semblent davantage liés à l'absentéisme lourd. La proportion d'élèves qui relèvent de cet absentéisme reste limitée : quelles que soient les années, elle s'établit, en moyenne, toujours autour de 1 % sur l'ensemble des établissements. En 2017-2018, tous types d'établissement confondus, elle oscille entre 0,7 % et 1,6 %, à l'exception du mois de mai où elle atteint un maximum de 3,6 %. Et, comme chaque année, les lycées professionnels sont les plus touchés par cet absentéisme. En 2017-2018, le taux d'absentéisme lourd est, en moyenne sur l'année, de 0,7 % dans les collèges, de 1,7 % dans les LEGT et de 4,9 % dans les lycées professionnels, où il varie de 2,6 % à 12,4 % entre septembre 2017 et mai 2018. Et, compte tenu du poids de l'absentéisme lourd dans les LEGT, ces derniers font l'objet d'un nombre de signalements moins élevé (voir « Pour en savoir plus » – figure 7).

Quant aux signalements dans le premier degré public, ils concernent, en moyenne, 0,05 %, avec un maximum de 0,07 % en juin 2018.

L'enquête réalisée auprès des DSDEN recueille aussi les signalements fournis par l'enseignement privé. En 2017-2018, dans l'enseignement secondaire privé, le pourcentage d'élèves signalés aux DSDEN oscille autour de 0,01 % pour les collèges comme pour les LEGT. Le nombre d'élèves signalés est un peu plus important dans les LP privés où leur proportion varie de 0,06 %

à 0,13 %, maximum atteint en mars 2018. Dans l'enseignement élémentaire privé, la proportion moyenne d'élèves signalés est de 0,004 % et elle atteint 0,006 % maximum en janvier 2018. Ces résultats pourraient traduire une moindre fréquence des cas d'absentéisme graves dans le privé. Pour autant, l'écart observé entre le public et le privé peut aussi venir de différences de pratique dans la gestion de l'absentéisme.

Par ailleurs, le taux de signalement varie d'un département à l'autre. En 2017-2018, pour ce qui concerne l'enseignement secondaire public, le taux moyen d'élèves signalés aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale dépasse rarement 1 %. Seuls sept départements, l'Aisne (1,26 %), les Alpes-Maritimes (2,47 %), les Bouches-du-Rhône (1,10 %), la Moselle (1,36 %), le Bas-Rhin (1,93 %), la Somme (1,31 %) et le Vaucluse (1,01 %) déclarent un taux moyen d'élèves signalés supérieur à 1 %. Dans vingt départements, ce taux est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,4 %, tout en restant inférieur à 1 % (voir « Pour en savoir plus » – figure 10). Pour l'ensemble des autres départements, il varie de 0,04 % à 0,37 %. Plus que l'ampleur variable de l'absentéisme, ces taux peuvent traduire des pratiques de signalement différentes selon les départements. ■

POUR EN SAVOIR PLUS

la Note d'Information 19.04 est en ligne sur education.gouv.fr/statistiques

Pour accéder aux « **champs, sources et méthodes** » et aux **figures complémentaires 2bis, 2ter, 11, 4bis, 6bis, 7, 8, et 10**, voir la rubrique « Télécharger les données : tableaux et graphiques au format XLS ».